

PP35 10/09/2010/15.00

Santé au travail Démantèlement en catimini

Au beau milieu des amendements sur la retraite, le gouvernement glisse subrepticement d'autres amendements qui démantèlent la santé au travail ! Il efface ainsi la loi de 1946 qui avait institué la protection des salariés et la remplace par une loi pour la sécurité des employeurs !

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Ce n'est ni plus ni moins qu'un transfert de pouvoir et de mission du médecin du travail à l'employeur, et ce en totale opposition avec ce que préconise l'Ordre des médecins.

Sont installés dans le cadre de la médecine du travail d'autres professionnels, souvent nécessaires mais sans aucune protection légale ni indépendance statutaire. Quel crédit auront-ils auprès des salariés ?

Service Communication
Pierre Jan
☎ : 01 55 30 12 92
Fax : 01 55 30 12 60
Mél : pierre.jan@cfecgc.fr

Les problèmes de tension démographique ne seront pas réglés par le système de formation installé, celui-ci subissant depuis quinze ans un véritable goulot d'étranglement. Le gouvernement n'évoque même pas la possibilité de formation des médecins par des voies plus proches du terrain, sur le modèle de la formation en alternance voire en contrat intergénérationnel. Si un ministre peut passer de Bercy à la Santé au travail en huit jours, il faut rappeler qu'un médecin est astreint à une formation de quatre années supplémentaires !

Le statut des médecins du travail est lui-même éborgné puisque celui-ci devient dépendant de l'employeur par le biais du directeur du service de santé au travail, alors qu'auparavant il était salarié protégé par l'inspecteur du travail : cela tourne à la farce !

Mais le plus inquiétant est le changement d'objectif : le médecin du travail avait pour mission « d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail ». Avec cette réforme, il n'est plus en charge de cette mission, tandis que le directeur de service de santé au travail se doit de conduire « des actions de santé au travail visant à préserver la santé physique et mentale des travailleurs ». Autrement dit, « on fera ce qu'on peut ». C'est beaucoup moins ambitieux et surtout cela évite d'être responsable !

Le gouvernement répond ainsi aux seuls désirs du MEDEF d'asseoir plus fortement son pouvoir afin de contrôler ces acteurs dont il se méfie. Ainsi il continue de gérer sans contrôle sérieux les cotisations de la médecine du travail, pour le plus grand profit des structures patronales territoriales.

La CFE-CGC s'opposera à cette révolution qui donne aux employeurs les clés du système de santé des salariés au travail....